



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix mars à 18 heures 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Bergeroux de la commune, sous la présidence de Madame FONTAINE Sonia, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, MOUREN Sylvie, AILLAUD Karine, BIANCO Maryline et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, HOLIET Samuel.

Absents excusés: Mmes BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, MIOTTO Lucie, et Mrs CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed, VARCIN Alexandre.

Procuration : Mme BERNARD Myriam donne procuration à Mme MOUREN Sylvie.

Mr Gilles GONCALVES a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 00.

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

M. Gilles GONCALVES est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

POINT N°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION

1-1 LOCATION

Mme le Maire a exercé sa délégation pour 1 logement T3, 17 place de la République pour un loyer de 372.72 € à partir du 1^{er} février 2021.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Mme le Maire a exercé sa délégation pour une concession de soixante-et-quinze euros.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Mme le Maire a renoncé au droit de préemption pour 5 dossiers :

- Mr SALOMÉ Serge pour la parcelle AD 113, 7 rue André Vagnol, au profit de EANCA
- Mme BLANC Stéphanie pour les parcelles AB 530, AB 257, AB 38, Le Pigeonnier et Clastre, au profit de Mr Dany POINTU.
- Mme MAUREL Jacqueline pour la parcelle B 751, 23 lotissement les Tilleuls, au profit de Mr et Mme IBANEZ.
- Mr et Mme AMIELH Georges pour les parcelles AB 499, AB 501, 4 montée du Pigeonnier, au profit de Mr et Mme BELTRAMI.
- Mr et Mme PENA François et Annick pour les parcelles AD 230, AD 512, 9 bis avenue de Haute Provence, au profit de SCI KEEN.

POINT N°2 MOTION URGENCE CLIMATIQUE

Mme le Maire a exercé sa délégation propose la motion suivante.

De plus en plus de communes et de territoires se déclarent, en France et dans le monde, en état d'urgence climatique. Pourquoi ?

Ils ont reconnu l'ampleur de problème :

- la concentration de CO² dans l'atmosphère est passée de 280 ppm à plus de 400 ppm, provoquant l'acidification des océans et le réchauffement climatique par effet de serre. Les températures mondiales ont globalement déjà augmenté de plus d'1°C depuis l'ère préindustrielle.
- L'exploitation des ressources de la planète au-delà de ses capacités de renouvellement est responsable du changement climatique et de la 6^{ème} extinction de masse avec des conséquences irréversibles qui se font sentir dans le monde entier : atteinte à la biodiversité, crises sanitaires, crises sociales, conséquences migratoires, conséquences économiques à la suite des phénomènes météorologiques, zones côtières inhabitables, augmentation des conflictualités pour accéder aux ressources se raréfiant.
- La Banque Mondiale estime que dans les 30 prochaines années, les migrations climatiques concerneront plus de 140 millions de personnes. Ce changement ne se limite donc pas simplement à une question de climat. Il interroge également l'économie, la sécurité, la santé, notre bien-être et celui des animaux. Il interroge la paix. Pour une part croissante de la population, l'enjeu de conserver une planète habitable est en train de supplanter tous les autres.

Ici, dans notre territoire, nous sommes aussi contraints de reconnaître l'ampleur du problème :

- La Méditerranée et les Alpes sont parmi les régions les plus vulnérables au changement climatique. Le Giec (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) qui prévoyait une hausse des températures de 2 à 3°C en région méditerranéenne à l'horizon 2050, et de 3 à 5 °C à l'horizon 2100, revoit ses prévisions à la hausse, notamment dans nos zones montagneuses.

Les conséquences de dérèglement climatique ont aussi une traduction de plus en plus perceptible dans notre quotidien bas-alpin :

- Les canicules plus fortes et fréquentes ont des effets préoccupants : pénurie d'eau, dessèchement des terres et impact sur notre agriculture, nos forêts, nos constructions, mouvements de terrains, risques de feux, déséquilibres et réduction drastique de la biodiversité.
- Les épisodes pluvieux d'intensité nouvelles, les pluies torrentielles destructrices et les inondations associées révèlent les dangers de l'imperméabilisation de nos sols, soulignant les erreurs passées dans les choix d'aménagement et imposent une meilleure gestion locale et globale des eaux pluviales.
- L'élévation globale des températures questionne la fonte des glaciers hauts alpins et nos infrastructures de tourisme d'hiver. Elle nous impose aussi une transformation de nos terres agricoles.

Les ressentis locaux de ces phénomènes globaux sont devenus des réalités quotidiennes. Ces menaces doivent être prises en compte dans les politiques des communes, des intercommunalités et finalement de toutes les collectivités.

Nous, commune de MALJAI, comme les autres collectivités locales, détenons un rôle moteur majeur dans la mise en œuvre de la transition écologique dans nos territoires : nous avons un devoir d'exemplarité. En agissant pour la préservation de notre planète, depuis nos plus humbles gestes jusqu'à des projets écologiquement ambitieux, en facilitant l'action citoyenne, nous encourageons chacun à agir.

Des mesures concrètes, Provence Alpes Agglomération et les communes qui la composent, en ont déjà réalisées ou accompagnées et de nombreux programmes sont en cours.

Il est important plus que jamais d'agir ensemble, vite et local !

Pour devenir un catalyseur de l'action en faveur du climat, je vous propose :

- de déclarer l'état d'urgence climatique sur notre territoire reconnaissant que l'atténuation des effets du changement climatique et ses graves conséquences est une tâche de la plus haute priorité, et une des réponses à la menace qui pèse sur l'Humanité comme sur la Nature.

- d'agir dans toutes nos activités et dans nos politiques publiques en tenant compte de l'impact sur le climat ainsi que de la durabilité environnementale, sociale et économique des actions que nous engageons.

- d'agir pour le climat, en lançant des opérations qui permettent de :

- Participer à la réduction des gaz à effet de serre, en prenant en compte les rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
- Développer la sobriété énergétique, les énergies renouvelables et notre autonomie alimentaire,
- Préserver la qualité de l'air, l'eau et la biodiversité,
- Devenir un territoire de Pleine santé ;

- D'acter les projets en prévision :

- *Développer de nouveaux modes de mobilité*
- *Etudier et améliorer le mode de fonctionnement de l'éclairage public*
- *Préserver les terrains naturels autant que possible lors des travaux d'urbanisme pour réduire les ruissellements*
- *Etudier la réhabilitation des bâtiments communaux pour réduire la consommation énergétique*
- *Sensibiliser, informer et accompagner la population sur les actions communales ou des actions individuelles de type réhabilitation des logements*
- *Tenir ces engagements particulièrement dans la gestion de l'eau et des cours d'eau avec les instances intercommunales qui en ont la gestion*
- ...
- ...

o ...

- et enfin de demander à tous nos partenaires, Région, Département, Etat, communes de l'agglomération, de s'engager dans la même démarche en déclarant l'Etat d'Urgence Climatique et d'agir en ce sens.

Voté à l'unanimité.

POINT N°3 EAU ET ASSAINISSEMENT TRANSFERT DE BIENS A PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Mme le Maire précise que dans le cadre du transfert de la compétence Eau et Assainissement à Provence Alpes Agglomération, il est nécessaire de mettre à disposition les biens mobiliers et immobiliers pour l'exercice de la compétence. Cela se formalise par un PV de mise à disposition dont les membres du conseil ont été destinataires.

Elle propose d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

M. Bono demande ce qui se passe si la compétence revient à la commune : dans ce cas les biens reviendront également car c'est une mise à disposition.

Voté à l'unanimité.

POINT N°4 PROJET MOBILITES SOLIDAIRES 4 RIVES

Mme le Maire expose qu'en 2019, l'association caritative SECOURS CATHOLIQUE a élaboré et passé un questionnaire sur la mobilité auprès des habitants des communes du territoire correspondant quasiment à l'ex Communauté de Communes de Moyenne Durance (CCMD) : Château-Arnoux-St-Auban, l'Escalé, Volonne, les Mées, Malijai, Peyruis et Ganagobie. Les retours d'une cinquantaine de ces questionnaires viennent conforter l'idée selon laquelle les habitants de ces communes rurales rencontrent des difficultés pour répondre à leurs besoins quotidiens de mobilité.

Au cours des derniers mois, trois réunions ont permis à différents acteurs de se réunir sur cette thématique de mobilité à l'échelle de leur territoire. Ces réunions ont posé les bases d'une volonté de réflexion commune sur les problématiques de mobilité. Lors de ces réflexions, le projet a été imaginé en 3 phases :

Phase 1 : Etude préalable : élaborer un diagnostic des besoins de mobilité non couverts – préconisations de solutions adaptées.

Phase 2 : Mise en œuvre de solutions de mobilité pour tous : déclinaison et mise en œuvre technique et opérationnelle des préconisations issue de l'étude préalable. Expérimentation à l'échelle du territoire de l'ex-CCMD.

Phase 3 : Pérennisation du projet – Déclinaison du projet sur d'autres territoires de PAA.

La Fondation MACIF, en partenariat avec le CEREMA¹, offre l'opportunité d'un soutien à la réalisation de la phase 1, l'étude préalable et phase 2, mise en œuvre opérationnelle.

En effet, l'appel à projets « Mobilités solidaires », permet de bénéficier d'un soutien financier et technique sur le diagnostic, la stratégie, la mise en place d'un projet de mobilités solidaires dans toutes ses phases.

Pour des raisons de réactivité et d'assise en termes de moyens humains et logistiques, la commune de Château-Arnoux St Auban a été désignée pour être porteur du dossier de candidature « Etude préalable – éléments de mise en œuvre opérationnels » dans le cadre de l'appel à projet « Mobilités solidaires » de la Fondation MACIF.

Les partenaires institutionnels, communes et agglomération, sollicités sur la part autofinancement du projet, seront liés par voie de convention, cadrant notamment la part d'autofinancement lui incombant selon le plan de financement suivant, établi au prorata du nombre d'habitants par commune :

Dépenses		Recettes	
Etude préalable	8 000 €	Fondation MACIF 70%	14 980 €
Coordination	4 000 €	Autofinancement 30%	6 420 €
mise en œuvre opérationnelle	9 400 €	<i>Part P2A 30% de l'AF</i>	<i>1 926 €</i>
		<i>Part CASA 31% du restant</i>	<i>1 393 €</i>
		<i>Part Malijai 12% du restant</i>	<i>539 €</i>
		<i>Part l'Escalé 8% du restant</i>	<i>360 €</i>
		<i>Part Volonne 10% du restant</i>	<i>449 €</i>
		<i>Part Peyruis 17% du restant</i>	<i>764 €</i>
		<i>Part Les Mées 22% du restant</i>	<i>989 €</i>
		<i>Part Ganagobie 1% du restant</i>	<i>0 €</i>
TOTAL	21 400 €	TOTAL	21 400 €

Le budget prévisionnel pourra être ajusté, sans dépasser un coût total de 21400€.

Mme le Maire propose donc de participer à ce projet et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

Voté à l'unanimité.

POINT N°5 CONVENTION AVEC 30 MILLIONS D'AMIS

M. Gilles GONCALVES explique qu'ils ont reçu l'association 30 Millions d'amis concernant la problématique des chats errants. Elle propose un partenariat pour la stérilisation et l'identification des chats errants. Le coût moyen est de 70€ par chat. La participation de la commune serait de 35€ par chat soit pour 15 chats un montant annuel de 525€.

Il précise que l'association est équipée d'un lecteur de puces pour identifier les chats pucés. Les habitants seront informés.

Il propose d'accepter cette proposition et d'autoriser le maire à signer la convention correspondante.

Voté à l'unanimité.

POINT N°6 : LICENCE DEBIT DE BOISSONS EXONERATION

Mme carole ROBERT rappelle que la commune loue actuellement la licence de débit de boissons qu'elle possède au bar Le Napoléon. L'établissement a connu des difficultés liées à la fermeture des établissements pour le COVID 19. Elle rappelle que le conseil avait décidé une exonération du loyer pour 3 trimestres en 2020.

L'établissement étant toujours fermé, elle propose d'exonérer l'établissement du paiement du loyer en 2021 pour une durée de 6 mois.

Voté par 13 voix pour et 1 abstention

POINT N°7 CREATION DE POSTE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Mme le Maire expose que depuis l'entrée en fonction du nouveau conseil, il a été fait le constat de la nécessité de créer d'un emploi permanent de directeur des services techniques, qui amène l'expertise et la compétence nécessaire. A ce jour, ce sont Manuel Deye et Stéphane Munoz qui gèrent le service et cela ne peut pas

continuer. Elle profite de l'occasion pour les remercier du travail accompli et faire part du nombre important de retours positifs des habitants. Ce recrutement leur permettra de se consacrer pleinement aux projets et le directeur à la gestion du service.

Mme le Maire propose donc:

- la création d'un emploi permanent de directeur des services techniques à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021.
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique ... B,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions définies dans sa fiche de poste.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- de modifier le tableau des effectifs.

Voté à l'unanimité.

POINT N°8 CREATION DE POSTE POLICIER MUNICIPAL

Pour les mêmes raisons que précédemment, il a été fait le constat de la nécessité de créer d'un emploi permanent de policier municipal. Un travail a été réalisé sur les besoins afin de savoir s'il fallait recruter un ASVP (agent de surveillance de la voie publique), un garde champêtre ou un policier municipal. Il s'est avéré que les besoins correspondent aux qualifications d'un policier municipal.

Mme le Maire propose donc:

- la création d'un emploi permanent de policier municipal à temps non complet pour 28/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2021.
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des policiers municipaux relevant de la catégorie hiérarchique C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions définies dans sa fiche de poste.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- de modifier le tableau des effectifs.

Voté à l'unanimité.

POINT N°9 CERTIFICATION FORESTIERE RENOUELEMENT

M. Thierry DURAND précise qu'il s'agit de procéder au renouvellement de l'adhésion de la commune au programme européen des forêts certifiées. Cette adhésion implique :

- Le respect du cahier des charges national du propriétaire forestier
- D'accepter la mission du certificateur et de PEFC PACA, étant amenés à effectuer des contrôles de conformité et à consulter le document de gestion durable.
- De mettre en place les actions correctives éventuellement demandées
- D'accepter que la présente adhésion soit rendue publique
- De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC (environ 388€ pour 5 ans)

M. Thierry DURAND précise que cela correspond tout à fait à l'esprit de la motion sur le plan climatique. Mme Bianco demande si cela concerne les parcelles de bois des propriétaires privés. Non, la commune ne peut pas décider de s'engager pour d'autres propriétaires qu'elle-même, cela concerne la propriété privée de la commune. Cela permet de continuer à valoriser 520 ha sur les 2000ha de forêt de la commune.

Voté à l'unanimité.

POINT N°10 ADHESION AU SERVICE MAITRISE DE L'ENERGIE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

L'ex CCMD avait mis en place en 2016 un Conseiller en Energie Partagé pour elle-même et ses communes adhérentes, dans le cadre d'une convention avec l'ADEME. Provence Alpes Agglomération a repris cette opération et a créé un service Maitrise de l'Energie, qui peut intervenir auprès des communes adhérentes. En effet, la maîtrise de l'énergie est un enjeu majeur pour les territoires. Face à une augmentation du coût de l'énergie et des problématiques environnementales, les collectivités doivent s'engager à réduire leurs consommations énergétiques.

Mme le Maire propose :

- d'accepter par le service SME l'analyse des factures sur 3 ans de nos consommations
- d'adhérer à ce service, moyennant une participation financière annuelle de 650€ (définie en fonction de la population de la commune soit 1997 habitants au 1^{er} janvier 2021), ce qui correspond à 5 jours estimés de travail sur la commune
- de l'autoriser à signer les conventions nécessaires pour cette intervention pour une durée de 3 ans.
- de définir les thématiques suivantes comme axes de travail :
 - éclairage public
 - confort thermique des bâtiments publics

Voté à l'unanimité.

POINT N°11 SDE CONVENTIONS DE SERVITUDES MONTEE DE L'OLIVIER

M. Stéphane MUNOZ explique que dans le cadre de travaux de renforcement du poste petit Nice, il est nécessaire d'accorder une servitude de passage au SDE 04 pour différentes parcelles :

- A 290 pour un support et une canalisation
- AC 298 pour une canalisation

Il s'agit d'un problème de solidité du réseau car il y a des baisses de tension. Lorsque ces travaux seront réalisés, il sera proposé d'enterrer les réseaux, cela éviterait de remettre des poteaux.

Il propose d'accorder cette servitude et d'autoriser Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

Voté à l'unanimité.

POINT N°12 SDE CONVENTIONS DE MANDAT RN 85

Mme le Maire rappelle que la commune a sollicité le SDE pour réaliser les travaux d'enfouissement de l'éclairage public et des lignes de téléphonie sur la RN. La 1^{ère} tranche est prévue cette année. Stéphane précise que cela va de l'allée de Marronniers à l'arrêt de bus. Cela permettra de refaire les trottoirs.

Pour l'éclairage public :

Le coût prévisionnel du programme est de : 44094.59 TTC

Selon le mode de financement ci-après :

Montant TTC :	44094.59
Participation communale (dont TVA 7349.10€)	44094.59 €

Mme le Maire propose de confier conformément à la loi n°85-704 du 12/07/1985, relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence, par convention, une partie de ses attributions.

- d'approuver le programme de travaux du réseau d'éclairage public RN 85 1^{ère} tranche
- d'approuver la convention de mandat, ci-jointe, à établir entre la commune de Malijai et le SDE 04
- d'accepter le plan de financement prévisionnel ci-dessus:
- de l'autoriser à suivre cette affaire, notamment à signer la convention susvisée et tous les documents y afférents.
- de s'engager à verser sa participation au SDE04 en quatre annuités égales et à inscrire d'office la dépense au budget à compter de l'exercice budgétaire correspondant à l'achèvement des travaux

Pour les lignes de téléphonie

Le coût prévisionnel du programme : 31450.08 TTC

Selon le mode de financement ci-après :

Montant TTC :	31450.08 TTC €
Participation communale (dont TVA 5241.68€)	31450.08 TTC €

Mme le Maire propose de confier conformément à la loi n°85-704 du 12/07/1985, relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, au Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute Provence, par convention, une partie de ses attributions.

- d'approuver le programme de travaux de génie civil du réseau de téléphonie RN85/Tr1
 - d'approuver la convention de mandat, ci-jointe, à établir entre la commune de Malijai et le SDE 04
 - d'accepter le plan de financement prévisionnel ci-dessus:
 - de l'autoriser à suivre cette affaire, notamment à signer la convention susvisée et tous les documents y afférents.
 - de s'engager à verser sa participation au SDE04 en quatre annuités égales et à inscrire d'office la dépense au budget à compter de l'exercice budgétaire correspondant à l'achèvement des travaux
- Voté à l'unanimité.

POINT N°13 MOTION POUR LE SOUTIEN DES SERVICES PUBLICS

Mme le Maire présente la motion prise par le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence sur la question des services publics.

La question des services Publics est devenue aujourd'hui une question centrale dans notre république, encore plus marquée depuis la pandémie COVID 19. Dans ce cadre, LA POSTE avec son réseau de points de contacts reste une garantie quant à la cohésion sociale. Elle contribue au développement économique et assoit le lien social en particulier dans des départements comme le nôtre.

Nous vivons dans une magnifique région et nombreux sont les femmes et les hommes qui ont fait le choix de vivre dans notre département même si l'hyper ruralité comporte quelques inconvénients comme l'enclavement et l'exode de nos jeunes populations.

Quand nous faisons un état des lieux des 102 points de contacts postaux on s'aperçoit que le nombre de bureaux de poste de PLEIN EXERCICE représente 30% de ces points de contact soit 29 bureaux de poste de plein exercice et 5 MSAP ou MFS. Le restant se décompose ainsi : 11 Facteurs Guichetiers, 48 Agences Postales Communales et 9 Relais Poste Commerçants qui sont des identités à service restreint.

Cette réalité départementale va bien au-delà des normes que nous pouvons constater dans les autres départements.

Nous, élus devons être vigilants quant à la stratégie postale édifiée et dirigée désormais par la CDC qui détient 66% des actions de la POSTE. L'exigence de rentabilité risque de s'accroître et dans le même temps, le contrat de présence postale risque de diminuer d'une centaine de millions pour les deux années à venir ce qui amputera une grosse partie du budget destiné à financer la rénovation et la modification des bureaux de Poste.

Il y a un vrai enjeu de société à l'heure où se pose à nous élus, la question d'un véritable service public bancaire dédié à ceux qui en ont le plus besoin et dans ce cadre, LA POSTE a un rôle majeur à jouer.

Nous ne pouvons plus dépecer les bureaux de poste dans notre département parce que ce lien social favorise l'implantation d'entreprises dans nos villages, participerait activement à l'inclusion numérique dans nos zones reculées, génère de l'emploi indirect et par voie de conséquence solidifie notre économie locale.

Le Groupe Territoire démocratique social européen demande qu'avant toute modification, transformation ou fermeture de bureaux l'avis des maires concernés par ces mesures soient pris en considération.

Mme le Maire rappelle qu'il y a eu une diminution des horaires d'ouverture en 2018, et que La Poste a évoqué une nouvelle baisse lors d'une entrevue en 2020. Il est impératif de se battre ensemble sur le territoire et d'être solidaires.

Elle propose d'adopter cette motion.

Voté à l'unanimité.

POINT N°14 CONVENTION DE GESTION DES EAUX PLUVIALES PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

La loi Notre a transféré la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2020. Pour l'année 2020, la commune avait signé une convention de gestion. L'année 2020 n'ayant pas permis de préparer correctement ce transfert, il est proposé à nouveau de signer une convention de gestion pour l'année 2021.

Voté à l'unanimité.

POINT N°15 DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

La commune avait sollicité une subvention auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police une aide pour une opération en lien avec la sécurité des usagers. Cette demande n'a pu être étudiée en 2020 aussi il convient de la redéposer pour 2021.

Mme le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention pour un projet d'aménagements permettant de diminuer la vitesse sur l'allée des marronniers entre l'entrée du parc et le château, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
travaux	16385 €HT	Conseil départemental	8 566.07€	(50%)
Ralentisseurs	747.15€ HT	Commune	8 566.08€	(50%)
	17 132.15 € HT		17 132.15 € HT	

Voté à l'unanimité

POINT N°16 PROJET 40 BATIMENTS PERFORMANTS

Dans le cadre du Contrat régional d'Equilibre territorial, Provence Alpes Agglomération a inscrit une fiche opération intitulée « Rendre performants les bâtiments de l'Agglomération », dont le taux d'intervention sollicitée est de 50%.

Le conseil d'agglomération a souhaité donner l'opportunité aux communes volontaires de présenter dans le cadre d'un audit global des bâtiments communaux.

Pour cela il est nécessaire de passer un marché sous forme de groupement de commandes afin de retenir un bureau d'études en charge de :

- l'optimisation des bâtiments en termes de performance énergétique
- une aide à la décision sur l'opportunité de mutation des systèmes de chauffage couplés à des réseaux intelligents : chaufferie bois, énergie solaire thermique et photovoltaïque, géothermie...
- une recherche dans l'efficacité des systèmes d'éclairages et de réduction de la consommation d'eau
- la dés imperméabilisation des sols etc...

De même, un marché dans des conditions identiques doit être faite par un bureau d'études en charge de :

- lister sur 400 bâtiments de l'agglomération et les communes volontaires « les travaux à gains rapides ». Il s'agit de favoriser des pratiques de management des consommations et de réalisation de petits travaux permettant des économies de fluides (énergie, eau...) à moindre coût et rentables rapidement et identifiés pour

le chèque énergie collectivités et avec valorisation des CEE : exemple pratique combles/rampants/planchers bas sur locaux non chauffés, calorifuge, sous-compteurs fluides, horloges, enregistreurs, minuteurs, détecteurs, appareils de mesure, luminaires led,...)

Ce dispositif vient compléter l'intervention régionale en matière d'investissement réalisée au travers des Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) comprenant le soutien aux travaux de construction et de réhabilitation performants.

Mme le Maire propose :

- d'adhérer à ces groupements de commandes ;
- D'approuver les conventions constitutives du groupement de commandes et de l'autoriser à les signer
- De décider que les dépenses inhérentes à la mise en oeuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Voté à l'unanimité

POINT N°17 MOTION CARTE SCOLAIRE

À la rentrée scolaire de septembre 2021, la Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) envisage la fermeture de 4 classes aux Mées, à Peyruis et à Digne-les-Bains, et mène des réflexions sur les écoles de Bras d'Asse, Moustiers, l'Escale et Malijai qui pourraient être aussi concernées par des fermetures au regard de leur situation à la future rentrée.

Le conseil municipal de la commune de Malijai :

- Dénonce fermement les projets de fermeture de ces 4 classes aux Mées, à Peyruis et à Digne-les-Bains et les réflexions en cours pour les autres écoles du territoire.
Ces projets sont inacceptables. S'ils devaient être confirmés, les conditions d'apprentissage des enfants seraient considérablement détériorées.
- Refuse la prise en compte de la seule lecture purement mathématique des effectifs scolaires sans tenir compte de l'environnement, du contexte et de l'évolution démographique à venir.
- Réclame des conditions d'enseignement de qualité, au travers d'effectifs réduits par classe
- Réclame la prise en considération des spécificités des communes rurales et de montagne
Malheureusement, avec l'annonce des fermetures de classe envisagées sur notre territoire, nous ne pouvons que constater que la ruralité devient une réserve d'enseignants où l'on pourrait puiser afin de satisfaire les besoins urbains.
- Demande l'instauration d'un moratoire sur la fermeture des classes au regard de la situation sanitaire et des besoins de distanciation
- Demande à la Direction académique des services de l'Éducation nationale de revenir sur sa décision, dans l'intérêt des enfants, de leur réussite scolaire comme de leur épanouissement.

Nos enfants ont droit à l'égalité des chances, à un enseignement de qualité, avec des effectifs maîtrisés et réduits qui intègrent pleinement la maîtrise du risque infectieux. Les élèves des territoires ruraux doivent bénéficier des mêmes droits et de chance de réussir.

Mme le Maire précise que Malijai n'est pas pour l'instant concernée par la 1^{ère} liste mais par la 2^{ème}. Elle propose de voter cette motion par solidarité sur le territoire.

Voté à l'unanimité.

La Séance est levée à 19 heures 00.

Le Secrétaire de Séance
Mr Gilles GONCALVES

